



Peut-on revendiquer une créance connue mais après jugement

Par **FranceSud**, le **29/05/2010** à **19:59**

Bonjour,

Affaire juridiction de proximité

En litige avec un fournisseur Internet pour dysfonctionnement... une créance de 19 € litigieuse subsiste.

Le fournisseur ne soulèvera pas la créance lors de l'audience sur dysfonctionnement. Il succombe à la procédure.

Question

Peut-il la revendiquer après jugement ?

N'était-il pas contraint à l'unicité d'instance comme au prud'homme ?

Merci par avance Cordialement